

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1165

AMENDEMENT

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	176 455 448
Livre et industries culturelles	0	0
Réforme des aides à la presse et indépendance des médias (ligne nouvelle)	176 455 448	0
TOTAUX	176 455 448	176 455 448
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite dénoncer le système actuel des aides à la presse qui ne garantit aucunement le principe de pluralisme mais qui, bien au contraire, engraisse un système de concentration des médias qui bénéficie à quelques uns.

Dans ce PLF pour 2026, et comme pour les précédents, les aides à la presse constituent une part très conséquente de la mission Médias, livre et industries culturelles. L'enveloppe qui y est consacrée est de 176,5 millions d'euros en crédits de paiement, en légère baisse par rapport à l'an dernier mais toujours plus de la moitié du budget total consacré à la presse et aux médias.

Ces aides sont « presque intégralement ciblées sur la presse dite IPG » (pour information politique générale). Or, ces publications sont notamment regroupées au sein de l'Association de la presse dite IPG, un syndicat patronal qui compte parmi ses membres les plus grands groupes (Nouvel obs, les Echos, le Monde, groupe Lagardère...).

Et en effet, pour 2024, c'était le groupe les Echos-le Parisien qui arrivait en tête du classement en matière de captation des aides publiques à la presse, avec 17,971 millions d'euros. Venaient ensuite les groupes le Monde détenu par Xavier Niel (17,262 millions d'aides), Sipa Ouest-France (12,884 millions), Bayard (10,186 millions), et le Figaro (9,892 millions).

C'est donc un groupe détenu par Bernard Arnault qui se taille la plus grande part du lion en matière d'aides à la presse en 2024, alors même que l'heure était déjà aux coupes budgétaires et à la baisse générale des tirages. Ce bilan désolant est peu ou prou le même chaque année : environ sept milliardaires concentrent non seulement les grandes franchises médiatiques, mais également une énorme portion des aides directes à la presse.

Dans le même temps, les crédits consacrés au soutien aux médias de proximité stagnent à 1,8 millions d'euros. Ce montant est stable par rapport à la LFI 2025, mais aussi par rapport aux 4 années précédentes. En d'autres termes, elle ne fait que baisser en prenant en compte l'inflation.

Il est urgent de repenser les aides à la presse, alors que les mouvements de concentration des médias ne font que s'accélérer ces dernières années et que syndicats et associations (Acrimed, Reporters sans frontières...) nous alertent sur leurs conséquences. Elles sont multiples, aussi bien sur les conditions de travail des journalistes et autres travailleur.euses du secteur que du point de vue de la véritable fabrique de l'opinion qu'ils représentent et de la concurrence délétaire qu'ils exercent sur les titres indépendants.

Il est urgent de réviser le système des aides à la presse afin qu'il permette le maintien et la création de titres indépendants. Elles doivent être conditionnées à des mesures d'interdiction de la concentration des titres de presse entre les mains de quelques grands groupes ou milliardaires et la garantie de l'indépendance des rédactions vis-à-vis de ses actionnaires.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel le transfert des crédits de l'action 02 – Aides à la presse du programme 180 « Presse et médias », à hauteur de 176 455 448 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « Réforme des aides à la presse et indépendance des médias », ainsi abondé du même montant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.